MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

DGRH C1-1

Notice d'information à tous les agents du MEN, nés entre 1958 et 1964, exerçant un métier ou une discipline susceptible d'avoir exposé aux poussières d'amiante.

Madame, Monsieur,

Du fait de l'**activité que vous exercez ou la discipline que vous enseignez, vous avez pu être exposé(e) aux poussières d'amiante.**

Pour cette raison, il vous est proposé de procéder à une évaluation de cette exposition en vue de bénéficier, si besoin, d'une surveillance médicale.

Pour ce faire, vous êtes invité(e) à renseigner, **de la manière la plus précise possible et en veillant à compléter toutes les rubriques,** le questionnaire d'exposition joint. Ce questionnaire sera analysé par un bureau d'études spécialisé indépendant.

Pour que l'évaluation de votre situation soit la plus précise possible, vous veillerez à détailler les informations suivantes :

- les **métiers** exercés, ou les **corps**, **spécialités** ou **disciplines** enseignées

- les **activités** réalisées et la nature des **matériaux** amiantés concernés

Pour améliorer la lisibilité des réponses, vous êtes invité(e) à saisir vos réponses dans le formulaire dématérialisé avant de l'imprimer ; ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.ac-toulouse.fr/plan-amiante.

Après avoir complété puis imprimé le questionnaire, vous le mettrez sous enveloppe cachetée et libellée à l'adresse de la direction des ressources humaines de votre rectorat d'académie : Rectorat de l'académie de Toulouse - Direction des ressources Humaines à l'attention de Madame l'adjointe au DRH en charge des relations sociales, Julie NADAL - Madame la chargée de mission RH, Nadine BIELLE - CS 87 783 - 31077 Toulouse cedex 4.

Vous remettrez ensuite cette enveloppe à votre chef d'établissement ou à votre chef de service.

Tout document complémentaire pourra être joint au questionnaire (extrait de DTA, par exemple).

Aucune pièce médicale ou donnée à caractère de santé ne peut être transmise dans ce cadre, le prestataire n'étant pas en mesure d'exploiter ce type d'information.

Je vous précise que votre questionnaire sera rendu anonyme par la direction des ressources humaines académique afin de garantir la confidentialité de vos réponses.

Après analyse, la direction des ressources humaines de votre rectorat d'académie vous communiquera les résultats de l'évaluation de votre exposition. À partir des résultats de cette évaluation, la direction des ressources humaines vous proposera, si votre exposition le justifie, un rendez-vous auprès du service de médecine de prévention afin de mettre en place, si nécessaire, le suivi médical adapté à votre situation.

Pour toute demande d'information complémentaire concernant votre participation à cette campagne ou le remplissage du questionnaire, vous êtes invité(e) à contacter la direction des ressources humaines de votre rectorat d'académie.